Chisinau, le 25 mai 2022

## Décision I.

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni en réunion en ligne en préparation du XIXème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes du 25 mai 2022, décide

à la majorité requise des deux tiers des 34 membres présents

d'adopter le projet d'ordre du jour préparé conformément à l'art. 8 du Statut et l'article 10 du Règlement de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes tel que transmis à toutes les cours membres de ladite organisation.

Domnica MANOLE, Présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Moldavie